



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EDF

Question écrite n° 97228

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la stratégie internationale d'EDF. Dans son récent rapport sur ce sujet, les magistrats de la Cour des comptes préconisent de mettre en place un suivi de la rentabilité des investissements, participations et acquisitions réalisés à l'étranger, permettant à EDF, notamment, de comparer, par opération ou par actif, les taux de rentabilité attendus et réalisés. Il lui demande si l'État, en sa qualité d'actionnaire, compte insister pour que cette recommandation soit suivie d'effet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de sa stratégie CAP 2030, EDF se déploie dans des pays offrant des relais de croissance au groupe et lui permettant de développer son savoir-faire. La mise en œuvre de ce volet de sa stratégie rend nécessaire un renforcement du suivi de la rentabilité en cours et ex post des opérations internationales du groupe, permettant d'évaluer la création de valeur générée par ces activités, et de veiller à ce que les taux de rentabilités attendus lors des décisions d'investissement soient atteints. L'entreprise a lancé un programme d'évaluation du retour sur investissement de ces activités internationales qui servira de base à un échange sur ce thème en conseil d'administration d'ici la préparation du prochain budget.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97228

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6116

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8597